

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 12 novembre 2024, à 20 heures 00, salle du conseil municipal à la mairie sous la présidence de madame Rose-France FOURNILLON, maire.

I – Appel nominal et désignation d'un secrétaire de séance

Membres présents : Mme Rose-France FOURNILLON ; M. Bruno GRANGE ; Mme Marie-Pascale STÉRIN ; M. Thierry MARTIN ; Mme Florence SCHREINEMACHER ; M. Bernard PAGET ; Mme Dominique DECQ-CAILLET ; M. Marc LANASPÈZE ; Mme Catherine GABAUDE ; M. Jean-Luc DUPERRIER ; Mme Frédérique LOSKA ; Mme Martine LEVY-NEUMAND ; Mr Damien PAUME ; M. Jean-François FARGIER ; Mme Camille LETARD ; M. Lionel AMBLARD ; Mme Aude GIROUX ; M. Yves JAILLARD ; Mme Suzanne JAMBON ; Mr Christophe PONCHON ; Mme Sylvie BERERD ; M. Guy CAPPEAU ; M. Roland ROBERT ; Mr Éric MABIALA ; Mme Sylvie PETETIN ; M. Guy ROYOLE-DÉGIEUX.

Membres absents excusés : Mr Denis CAVERT a donné procuration à Mme Rose-France FOURNILLON ; Mme Christelle TEIXEIRA VALPASSOS a donné procuration à Guy CAPPEAU.

Membre absent : M. Illan BALIARDO

Secrétaire de séance désignée : Catherine GABAUDE

II - Approbation du procès-verbal de la séance du 01 octobre 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 01 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

III – Informations diverses

Retour en images

Du 30 septembre au 10 octobre : Semaine Bleue avec la visite du musée Valrhona, le spectacle « L'air de rien », du yoga du rire, une conférence « Les gestes qui sauvent » et le lancement d'ateliers équilibre.

Jeudi 3 octobre : Pose de la première pierre du future groupe scolaire Rose Dione.

Vendredi 4 octobre : Présentation de la rentrée littéraire avec la librairie Motamo.

Mardi 8 octobre : Marathon de la danse dans les écoles de Dardilly dans le cadre du festival Karavel.

Dimanche 13 octobre : Festival Lumière à Dardilly avec la projection de « la dentellière » présentée par Anne Le Ny.

Mercredi 16 octobre : Inauguration de l'atelier boucherie de la Chèvre'rit à Dardilly.

Vendredi 18 octobre : Festival Amply, Amplette et Cacahuète. Soirée concert, braderie CD et apéritif.

Mardi 22 octobre : Visite de la base aérienne pour les élus du Conseil Municipal des Enfants.

Mercredi 23 et jeudi 24 octobre : Formation PSC1 offert par le CCAS et la commune aux jeunes dardillois. 20 participants de 11 à 22 ans.

Samedi 9 novembre : Atelier fresque océane offert au 8 à 10 ans, animé par l'association La Fresque Océane.

Lundi 11 novembre : Cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

Informations diverses

Site des Noyeraies : dessinons l'avenir ensemble

L'équipe municipale, accompagnée par le cabinet Colibrimm, a lancé une grande consultation pour

dessiner le devenir du site de l'école des Noyeraies, qui appartient à la commune.

Parc, résidence seniors, occupation temporaire, jeux, habitats... Exprimez-vous, proposez, rêvez !
Rendez-vous sur <https://jeparticipe.dardilly.fr/> jusqu'au 22 novembre 2024.

Des questionnaires papiers sont aussi disponibles dans les commerces, lieux de passage (Aqueduc, gymnases, salle des jeunes, école de musique, etc.) et en mairie.

L'étude de redynamisation du centre-bourg est lancée

Dans le cadre d'une étude portée par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le bureau d'étude Pragma réalise actuellement une analyse sur le fonctionnement de la commune de Dardilly et plus particulièrement sur celui de son Bourg.

Dans ce cadre, commerçants, habitants et usagers des commerces seront interrogés à compter de mi-novembre, par le biais d'une enquête de terrain menée par le bureau d'étude au Barriot et au Bourg.

Une synthèse des résultats sera transmise à la Commune de Dardilly dans le cadre de la restitution de l'analyse.

L'épicerie a rouvert au Bourg

L'épicerie du Bourg a trouvé un repreneur et a rouvert jeudi 7 novembre. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Future groupe scolaire Rose Dione, future crèche, parlons-en !

Rose-France FOURNILLON, Maire de Dardilly, et les élus de la commune vous invitent à une réunion publique sur ces futurs établissements le mardi 26 novembre à 20h à l'Aqueduc. L'occasion de présenter les projets en détail et leur intégration dans le paysage Dardillois.

Ouvertures dominicales

En 2025, les commerces demandeurs ne prendront pas plus de 5 dimanches dans l'année. Par conséquent ces demandes d'ouvertures dominicales ne nécessitent pas de délibérer. Cependant le cadre législatif des dérogations municipales réservé aux commerces de détail indique que « Si la demande d'ouvertures dominicales est inférieure ou égal à 5 dimanches, la décision est prise par le maire après consultation du conseil municipal ».

A ce jour, voici les dates demandées pour 2025 :

- AUCHAN Centre Commercial Porte de Lyon : 30/11, 07-14-21-28/12
- DAFY MOTO : 06/07, 30/11, 7-14-21/12
- TESLA : 19/01, 16/03, 15/06, 12/10 et 7/12
- DUCATI LYON : 16/02, 21-28/09, 05/10
- ALEXIS MOTOS DARDILLY : 16/02, 21-28/09, 05/10
- HARLEY-DAVIDSON Grand Lyon : 21-28/09, 05/10
- TRIUMPH LYON Tendence Motors : 16/02, 21-28/09, 05/10
- YAMAHA : 16/02, 21-28/09, 05/10

De plus, TESLA a demandé une dérogation pour une ouverture supplémentaire le 8 décembre 2024 (Délibération 079_DL2023 du 14/11/2023)

IV – Décisions du maire par délégation du conseil municipal

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°037_DL2020 du conseil municipal en date du 16 juin 2020, elle a pris les décisions suivantes :

1 - Signature entre la commune de Dardilly et EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA RHONE ALPES d'un avenant n°1 à l'acte d'engagement relatif à l'aménagement de l'éclairage public du nouveau quartier de l'esplanade ayant pour objet la modification des prestations suite à l'évolution du projet pour un montant de 214,26 € TTC portant le montant total du marché à 319 903,88 € TTC.

2 - Signature entre la commune de Dardilly et l'entreprise Jean MOOS d'un avenant n°1 à l'acte

d'engagement relatif au lot 11 – chauffage, ventilation, plomberie sanitaire du nouveau groupe scolaire et ayant pour objet le changement des chauffe-eaux thermodynamiques par des chauffe-eaux électriques traditionnels pour un montant de 509,12 € TTC portant le montant total du marché à 2 110 532,03 € TTC.

V – Délibérations à l'ordre du jour

CCAS

1 - Convention de partenariat entre la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMI'e) et la ville de Dardilly

Rapporteur : Marie-Pascale STÉRIN

Vu la délibération n° 062-DL2022 du 21 septembre 2022, actant l'adhésion de la commune de Dardilly au G.I.P. Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMI'e) ;

Vu l'avenant n°5 à la convention constitutive de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi approuvé par arrêté du préfet le 27 décembre 2022 ;

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi est un groupement d'intérêt public constitué à ce jour de 45 membres, parmi lesquels : l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, Pôle emploi, les bailleurs sociaux du pôle public de l'habitat, la CCI, la CMA, et des communes de la Métropole dont Dardilly.

Opérateur privilégié du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi, la MMI'e met en œuvre les priorités d'actions suivantes :

- Observer la situation de l'emploi et anticiper les mutations économiques du territoire ;
- Contribuer à la coordination des actions du service public de l'emploi, des réseaux spécialisés et des acteurs locaux ;
- Contribuer au développement de la gestion territorialisée des ressources humaines ;
- Mener toutes actions d'information et de sensibilisation aux discriminations à l'embauche, dans l'emploi ainsi que celles relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Adhérente au G.I.P. depuis le 27 décembre 2022, la commune de Dardilly souhaite s'engager dans une poursuite de collaboration avec la MMI'e, à travers la formalisation d'une convention de partenariat articulée autour des 3 axes d'actions principaux de la MMI'e :

1 - La mobilisation des entreprises pour une pratique RH inclusive :

Ce 1er axe implique une mobilisation des entreprises du territoire en faveur de l'insertion des publics éloignés de l'emploi, notamment à travers l'engagement dans la Charte des 1000 et des coopérations à créer avec les acteurs du service public de l'emploi.

La MMI'e dispose également de différents outils d'appui au recrutement et peut intervenir en accompagnement d'entreprises ou de filières d'activités.

A ce titre, la commune de Dardilly s'engage à être ambassadrice de la charte des 1000 auprès des entreprises de son territoire et à favoriser la mobilisation de ces entreprises au service des publics éloignés de l'emploi.

2 - La facilitation des clauses sociales et de l'accès à l'emploi :

La MMI'e accompagne les maîtres d'ouvrage publics et privés dans l'inscription, le suivi et l'évaluation des clauses sociales dans leurs achats, et assure la coordination partenariale des dispositifs sur le territoire métropolitain.

A ce titre, la commune de Dardilly envisagera, dans la mesure du possible, l'insertion de clauses sociales et environnementales dans le choix de ses fournisseurs afin de favoriser, au travers de la commande publique, l'accès à l'emploi de publics qui en sont le plus éloignés.

3 - L'animation et l'ingénierie territoriale :

La MMI'e est chargée de l'animation de comités locaux pour l'emploi et du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions territoriaux.

Elle intervient également pour faire émerger des projets permettant de répondre aux besoins des

entreprises du territoire, et œuvre pour la coordination des acteurs locaux des réseaux de l'insertion, de l'emploi et de la formation qui accompagnent les publics les plus éloignés de l'emploi. A ce titre, la commune de Dardilly s'engage à s'impliquer dans les différentes instances territoriales, à relayer les informations auprès des publics sur les événements et actions déployés par la MMI'e, et au besoin, à mettre à disposition des salles municipales pour accueillir des événements.

Les contributions attendues de la commune de Dardilly, en sus de celles énumérées ci-dessus, consistent en des mises à disposition ponctuelle de moyens (communication, locaux, personnel ...). L'adhésion de la commune au G.I.P. emporte versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 500 € pour les trois années de la présente convention (2024-2025-2026).

Madame le Maire sollicite du Conseil Municipal son autorisation en vue de la signature de la convention de partenariat entre la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi et la ville de Dardilly.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR, décide

1°/ D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMI'e) et la ville de Dardilly, et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

Accueil - Etat civil

2 - Modifications statutaires de la SPL Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon

Rapporteur : Bruno GRANGE

Le Conseil municipal,

Vu la délibération 007_DL2019 par laquelle la ville de DARDILLY est entrée au capital social de la SPL ;

Vu les statuts de la SPL « Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon » ;

Vu le rapport du Conseil d'Administration de la SPL « Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon » ;

I - Contexte

a) Depuis octobre 2016, la SPL Pôle Funéraire Public – métropole de Lyon a été créée à l'initiative du PFIAL (syndicat intercommunal composé des villes de Lyon et de Villeurbanne), actionnaire majoritaire à hauteur de 99.63 % à la suite de la recapitalisation de 2020, pour permettre l'extension du service public funéraire à d'autres communes de la Métropole et ainsi jouer un rôle de régulateur de ce marché particulier et très concurrentiel.

b) Les villes de Lyon et de Villeurbanne ont décidé de dissoudre le syndicat intercommunal du PFIAL au 31/12/2024.

Ainsi, les actions du PFIAL seront réparties entre Lyon et Villeurbanne au 01/01/2025.

c) Le conseil d'administration du PFP a lors de sa séance du 27 septembre 2024 :

- Approuvé, sous condition d'approbation par l'assemblée générale extraordinaire, le projet de modification des statuts ;

- Décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires PFP pour lui soumettre un projet de modification des statuts portant sur la répartition des sièges au conseil d'administration du fait de la disparition du PFIAL et sur les modalités de proposition du Président ou de la Présidente du Conseil.

d) Conformément à l'article L 1524-1 du CGCT, l'accord du représentant du PFIAL à l'AGE sur la modification de la structure des organes de direction ne peut intervenir sans une délibération

préalable du PFIAL approuvant la modification.

II - Modifications statutaires du Pôle Funéraire Public

La modification statutaire proposée par le Conseil d'administration du PFP dans son rapport adopté le 27 septembre 2024 est la suivante :

- Article 16 alinéa premier : « La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres. Un siège au moins est réservé aux actionnaires réunis en assemblée spéciale du fait de leur participation au capital réduite ne leur permettant pas de disposer d'un siège au Conseil. Les sièges sont attribués en proportion du capital détenu respectivement par chaque collectivité et par l'assemblée spéciale. »

Les autres alinéas ne sont pas modifiés.

- Article 18.1.2 alinéa premier : « Le Président du Conseil d'Administration est élu par le Conseil d'Administration sur proposition des actionnaires majoritaires. Le Conseil d'Administration peut, s'il le juge utile, élire un ou plusieurs Vice-présidents, élus pour la durée de leur mandat d'administrateur. Un secrétaire est nommé à chaque séance. »

Le dernier alinéa n'est pas modifié.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR, décide

1°/ D'approuver le projet de modification des statuts portant sur la répartition des sièges au conseil d'administration de la SPL – Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon telle que proposée.

2°/ D'approuver le projet de modification des statuts portant sur les modalités de proposition de la Présidente ou du Président du conseil de la SPL – Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon telle que proposée.

3°/ D'autoriser monsieur Bruno GRANGE représentant de la ville de Dardilly à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon, à voter favorablement concernant les résolutions portant sur les points ayant fait l'objet de la présente délibération, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Police Municipale

3 - Dénomination de voirie

Rapporteur : Jean-François FARGIER

Madame le Maire rappelle que la dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rues, de places et de parking publics, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Afin de permettre le repérage des rues, places et parkings, pour faciliter le travail des services de secours, des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS etc..., il convient d'identifier clairement leurs adresses.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la dénomination suivante :

L'enjeu est d'identifier clairement la rue pour permettre de faciliter le travail des services de secours, des services publics et des commerciaux.

Actuellement, le tronçon de route entre l'Avenue de Verdun et l'Allée de l'Aurore se nomme le Chemin des Écoliers. Madame le Maire propose de le nommer Chemin de la Nouvelle Liasse afin d'être dans la continuité avec le Chemin de la Nouvelle Liasse déjà existant.

bibliothèque + ludothèque ».

L'abonnement « bibliothèque + ludothèque » est celui nécessaire pour emprunter des jeux, jouets, console de jeux à la ludothèque.

Pour les années 2025 et 2026, afin de permettre un changement de tarifs des cotisations « bibliothèque + ludothèque », le règlement et ses tarifs sont soumis aux votes des neuf conseils municipaux des communes membres.

Nous précisons que le montant de l'abonnement « bibliothèque » reste, lui, inchangé.

Cette nouvelle validation est également l'occasion de préciser certains points dans le règlement intérieur car le prêt de jeux, jusqu'alors possible uniquement à la ludothèque de Dardilly, va être mis en place, début 2025, à la médiathèque de Champagne.

Le règlement intérieur a vocation à présenter le réseau ReBONd aux usagers et les possibilités offertes par le réseau ReBONd

Ce règlement sera affiché dans les bibliothèques et accessible sur le portail web du réseau ReBONd.

Le projet de grille tarifaire détaille les points suivants :

- les différents tarifs pratiqués selon la situation de l'utilisateur et les services auxquels il souhaite souscrire,
- la durée de validité de l'abonnement,
- les conditions de prêts, de prolongations et de réservation,
- les règles liées au retard, à la perte ou la détérioration des documents.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR, décide

1°/ D'approuver le nouveau règlement intérieur du réseau ReBONd ci-joint,

2°/ D'approuver les nouveaux tarifs détaillés ci-joints,

3°/ D'autoriser Mme le Maire à procéder à l'encaissement des recettes correspondantes.

Ressources humaines

5 - Modification du tableau des emplois - Recrutement d'un(e) coordinateur(trice) de gestion financière et budgétaire

Rapporteur : Bruno GRANGE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que pour mener à bien la gestion des départs en retraite dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (G.P.E.P.C) qui s'annoncent au pôle ressources, il s'avère nécessaire de recruter un(e) coordinateur(trice) de gestion financière et budgétaire qui va travailler en binôme durant 8 mois avec l'adjointe de direction aux finances en prévision de son départ au 1er décembre 2025.

Pour cette période de tuilage et l'organisation future du pôle, les missions principales dévolues à ce poste sont liées :

- à la participation du processus de préparation budgétaire (construction des budgets de fonctionnement et d'investissement et appui technique au services, préparation de la lettre de cadrage budgétaire) ;

- au suivi et au contrôle de l'exécution budgétaire (validation des bons de commande d'investissement, mandatement des emprunts) ;

- à la coordination, la gestion et le contrôle des procédures budgétaires et comptables (suivi administratif des conventions et des contrats, de l'actif et des régies) ;

- à la stratégie financière de la collectivité (conduire l'analyse financière et gérer les outils d'aide à la décision, suivi de la dette ;

- à l'optimisation des ressources fiscales et financière (déclaration FCTVA, vérification des taxes à payer, suivi des recettes fiscales).

Afin de procéder à cette réorganisation, Madame le Maire propose la création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1er novembre 2024.

Suite une question de G CAPPEAU, B GRANGE répond que le profil est similaire avec une expérience précédente dans des petites et grandes communes sur des budgets communal et CCAS.

Vu l'avis du comité social technique,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR, décide

1°/ De modifier comme suit le tableau des effectifs et ce à compter du 1er novembre 2024 :

+ 1 Rédacteur à temps complet

2°/ La rémunération afférente à cet emploi correspondra à l'échelon détenu par cet agent en catégorie B - échelle B2.

3°/ Que les crédits correspondant au règlement des dépenses résultant de la présente délibération seront inscrits au budget 2024, compte 64.

VI - Questions diverses

Pas de questions.

Agenda à venir

- Jusqu'au 13 décembre à Champagne-au-Mont-d'Or, Dardilly et la Tour de Salvagny : Improvisarium – spectacles et ateliers
- Samedi 16 novembre de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 au parking du lycée Rabelais : Collecte des déchets verts
- Dimanche 17 novembre à 17h à L'Aqueduc : Spectacle « Lisa »
- Du dimanche 17 novembre au vendredi 13 décembre à L'Aqueduc : Exposition photo « Brèves rencontres » de thierry Lacroix. Vernissage le 17 novembre à 19h
- Du 23 novembre au 15 décembre à L'Aqueduc : La boîte aux lettres du Père Noël revient ! Ecris-lui tes plus belles lettres, il te répondra
- Dimanche 24 novembre de 9h à 17h à L'Aqueduc : 27^e bourse aux loisirs de l'AIPE
- Dimanche 24 novembre de 15h à 18h à la Maison du Barriot : Conférence « alimentation et santé » – Dardilly Tiers Lieu
- Mardi 26 novembre à 20h à L'Aqueduc : Réunion publique « futur groupe scolaire Rose Dione, future crèche, parlons-en ! »
- Vendredi 29 novembre à 19h à L'Aqueduc : Prix « Lire pour Agir » - rencontre avec l'auteur François d'Epenoux
- Samedi 30 novembre de 9h à 13h à la Maison du Barriot : Repair Café / permanence Dardisel
- Samedi 30 novembre de 15h à 18h à L'Aqueduc : Ludo'Café spécial « Tout en images »
- Dimanche 1^{er} décembre de 16h à 20h à la Maison du Barriot : Activité à co-construire avec vous - Dardilly Tiers Lieu
- Mardi 3 décembre de 9h à 11h à L'Aqueduc : Petit déjeuner des nouveaux habitants – AVF
- Mercredi 4 décembre à 17h à la médiathèque : Heure du conte
- Vendredi 6 décembre à la médiathèque : Cercle de lecture adulte
- Vendredi 6 décembre à 20h30 à L'Aqueduc : Spectacle « Amour » - complet

- Samedi 7 décembre à 11h à la médiathèque : Journée mondiale du Kamishibai.
- Dimanche 8 décembre de 15h à 20h au Barriot : Fête des Lumières et Marché de Noël organisés par la mairie et les commerçants
- Samedi 14 décembre de 9h30 à 11h30 à L'Esplanade : Les élus à votre rencontre !
- Samedi 14 décembre de 9h30 à 13h au complexe sportif Moulin Carron : Sport en Famille
- Samedi 14 décembre à 11h15 à la médiathèque : Histoires en musique pour petites oreilles en partenariat avec Musicalia
- Samedi 21 décembre de 10h à 13h au Barriot : Traditionnelle vente d'huîtres de l'association des classes en 9 de Dardilly

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 17 décembre 2024 à 20h00.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le secrétaire,
Catherine GABAUDE

Le maire,
Rose-France FOURNILLON